

COMPTE-RENDU de la réunion du samedi 19/10/2019 – 10 h 30 :

Présents : JL GOUDIER – P DEVARISSIAS – Philippe BLANCHER - J-L SAGE – F BONNAUD - L DE MARCHI – E. MAZABRAUD - F ROUSSEAU – M CHARBONEL -

Excusé : F BREUIL (pouvoir donné à J.L Sage)

Secrétaire de séance : J.L Sage

1 – Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la réunion du 24/09/2019.

2 – Visite de l'immeuble GARNIER de 10 h 40 à 11 h 10.

Projet retenu : lettrage OR découpé-collé sur porte droite de la salle des fêtes.

3 – Cession « Délaié de voirie » à Chamessouze : Pas d'enquête publique, mais un courrier adressé aux propriétaires riverains afin de les informer du projet.

4 – Dématérialisation des actes administratifs :

Lors de la réunion du 25 juillet 2018, le conseil municipal choisissait la société DEMATIS pour la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires. Le conseil conforte cette décision, donne pouvoir au maire pour mettre en pratique cette dématérialisation et notamment la signature d'une convention avec la préfecture.

5 – Transports scolaires : les arguments développés dans l'ordre du jour sont acceptés par le conseil municipal :

le maire rappelle que la Région a repris la compétence du Transport Scolaire avec prise en compte du quotient familial pour la facturation.

Il indique que 3 cas se présentent :

Les familles qui ont réglé lors de l'inscription sur le site de la Région,

Les enfants n'empruntant que la navette – gratuité

Les enfants empruntant le ramassage scolaire et dont les familles n'ont pas fait le règlement sur le site de la Région au moment de l'inscription.

Dans ce dernier cas, c'est la commune qui facture les familles suivant les tarifs transmis par la Région.

Il propose d'appliquer la règle suivante :

a) Participation annuelle jusqu'à 50 € : 1 facturation

b) Participation annuelle au-delà de 50 € : 2 facturations

Jean-Louis Sage demande qui sera chargé de suivre l'exécution des titres délivrés en cas de non-paiement. Réponse : la trésorerie de St-Yrieix-la-Perche.

6 – Effacement des réseaux : village de Chamessouze (101 000 €) et Rongéras (46 000 €)

Le maire indique que la charge de ces travaux sera prise en charge par le Syndicat d'Energie de la Haute-Vienne (SEHV).

7 – Eco-points :

Il a été émis l'idée de l'implantation d'un éco-point au croisement des Pradelles, sur un terrain appartenant au Département. Rendez-vous est pris sur le terrain le 4 novembre car le Conseil Départemental a donné provisoirement un avis défavorable.

Un éco-point sera installé à proximité du Centre de Loisirs sur un terrain communal.

8 – Dératisation au Pavillon : Mr le maire fait part au conseil municipal du devis de la Coopérative Départementale Agricole Action Sanitaire pour un montant de 733 € TTC. Le conseil municipal décide d'attendre le résultat à la suite de l'engagement des propriétaires à procéder eux-mêmes à une dératisation.

DIVERS :

- Michel Charbonel indique que 60 personnes se sont connectées à l'accès WIFI de la salle des fêtes. Il serait nécessaire de déporter le signal afin de le rendre accessible à partir de la place Henri BONNET. Le routeur sera installé dans le préau de l'école
- Cours de danse Folk : Mme PETERS a demandé si la salle des fêtes pourrait être mis à disposition pour dispenser des cours de danse FOLK le mardi soir de 19h à 21h jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le conseil municipal décide de différer la décision dans l'attente d'une présentation du projet par Mme PETERS.
- Franck Rousseau commente le rapport du SIAEP de Nexon (syndicat d'eau). Il précise que, compte tenu de la présence de pesticides dans le réseau, un volume d'eau important a été acquis auprès de Vienne Briance Gorre pour une somme de 64 000 €.
- Philippe Devarissias intervient :
 - Communauté de communes :
 - ° Réévaluation du loyer de la boulangerie suite à l'installation d'un système de climatisation
 - ° Ordures ménagères : tri en évolution constante et évolution concluante sur le projet de redevance incitative.
 - SPANC : Tarification identique - 80 % des assainissements conformes sur ceux qui ont été contrôlés :
 - Assainissement conforme : visite tous les 10 ans
 - Assainissement non conforme mais non polluant : visite tous les 8 ans
- Le maire indique que le tracteur est en réparation. Les freins sont à refaire (1 600 € H.T) et nous attendons un devis pour la vitre arrière et le remplacement du siège.